

M A I R I E
D E
L O N S - L E - S A U N I E R

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT

D U J U R A



IA/SM

Arrêté P.2020-018

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Thomas BARTHELET



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Monsieur **Thomas BARTHELET**, Premier Adjoint,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Thomas BARTHELET**, Premier Adjoint, en charge du Personnel et de la Ville numérique.

Article 2 : **Monsieur Thomas BARTHELET** aura pour charge l'ensemble des questions se rapportant aux secteurs considérés, à savoir :

- **Sur le secteur du Personnel**, la préparation avant décision par le Maire des dossiers en matière de recrutement du personnel titulaire ou non titulaire, remplaçant et temporaire d'été ainsi que le renouvellement des contrats correspondants, la préparation de la CAP, du Comité Technique et du CHSCT, le suivi de l'évaluation des agents, la paie du personnel, les heures supplémentaires et les heures du personnel remplaçant, le remboursement des frais de déplacement, la médecine du travail, la commission de réforme, les comités médicaux, les certificats et attestations de travail, les réponses aux demandes d'emploi, les courriers divers.

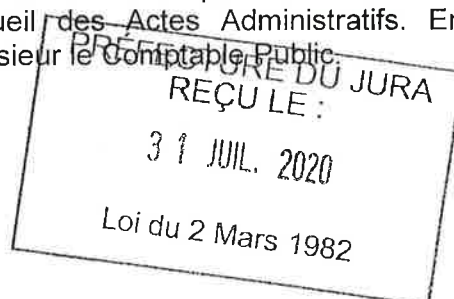
- **Sur le secteur Numérique**, outre l'informatique municipale, il sera chargé des actions relatives à la mise en place et du suivi du haut débit, de la dématérialisation et du développement des usages du numérique.

Il aura délégation de signature pour les secteurs relevant de ses délégations, ainsi que pour les bons de commande émis par l'ensemble des Services Techniques.

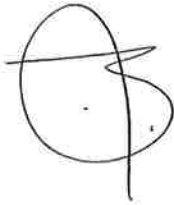
Il co-animera le Groupe de Travail «Moyens Généraux».

Article 3 : **Monsieur Thomas BARTHELET** participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.



Signature :



Paraphe :



Lons-le-Saunier, le 6 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER



Transmission le 06 août 2020 :

- Monsieur Thomas BARTHELET
- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines (2)
- Service des Systèmes d'Information
- Direction des Services Techniques
- Service Finances
- Trésorerie
- Recueil des Actes Administratifs
- Affichage
- Dossier
- Registre